



**Silvana Arbia  
Greffier de la Cour pénale internationale**

*Allocution à la 21ème séance d'information à l'intention du corps diplomatique*

*La Haye*

*8 novembre 2011*

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur de m'adresser à vous afin de vous informer des développements relatifs au Greffe depuis notre dernière rencontre en date d'avril dernier.

Je voudrais débiter cette allocution en vous donnant quelques statistiques révélatrices du travail qui a été effectué en 2011. Depuis le début de l'année, nous avons eu 162 jours d'audience dont 81 jours de procès simultanés, six suspects ont comparu sur la base de citations à comparaître, trois audiences de confirmation des charges ont pris place. Depuis janvier, 5.639 victimes ont demandé à participer dont 2.513 dans la seule situation Kenya et 6029 victimes ont demandé à obtenir réparations.

Vous trouverez davantage de statistiques dans un document préparé à votre attention qui se trouve à l'entrée de la salle.

Je suis fière de ces résultats et fière des membres du personnel de la Cour qui ont travaillé dur dans cette perspective.

En tant que responsable principal de l'administration de la Cour, je veux vous assurer que toutes les ressources données par nos Etats Parties ont été optimisées. Chaque dépense a fait l'objet d'une prise en considération des moyens à disposition. Par ailleurs, soyez surs que je suis bien consciente des sacrifices consentis à l'échelle nationale pour faire face à la crise économique mondiale.

Nous allons continuer à mettre en œuvre toutes les mesures possibles afin d'optimiser nos ressources dans le cadre d'une augmentation de nos activités liée à l'ouverture de deux nouvelles situations (ce qui nous amène à 7 situations au total). Deux écueils nous guettent pourtant. Il nous faut à la fois éviter d'affecter des services essentiels et de baisser les standards adoptés par les Etats dans le statut de Rome. Dans le premier cas, le risque serait de fragiliser les fondations de la tour de justice que nous construisons ensemble, dans le second cas, il serait d'écorcher les droits reconnus dans les textes fondateurs.

Laissez-moi vous présenter les grands chantiers entrepris cette année pour optimiser les ressources limitées à notre disposition.

#### *Bureaux extérieurs*

Cette année a notamment illustré les efforts de coordination et de planification mis en œuvre dans le cadre du groupe de travail pour la coordination sur le terrain. Une procédure de révision des stratégies de terrain a été élaborée sur la base d'une étude globale des développements judiciaires et de leurs impacts dans les pays de situations.

Le Greffe a entrepris une révision stratégique de ces opérations sur le terrain en fonction des développements judiciaires dont les résultats ont été présentés au

Comité du budget et finances en avril et fera parti d'un rapport qui sera présenté à l'Assemblée des Etats Parties en décembre 2011.

Suite aux résultats de ce réexamen stratégique, le Greffe a réalisé des économies et renforcé l'efficacité des opérations de terrain, notamment par la fermeture du bureau d'Abéché et la baisse des effectifs au bureau de Kampala en Ouganda de 62,5%.

Au total, les ressources matérielles et humaines – dont 11 postes - seront redistribuées en fonction des besoins dans d'autres pays de situation, notamment en Libye et en Côte d'Ivoire si nécessaire. Par ailleurs, les employés nationaux qui ne travaillent plus ont bénéficié de formations spécifiques pour assurer leur intégration dans le marché du travail local avec de très petits moyens. Globalement, une baisse de 3,4 % du budget a été proposée dans le projet de budget 2012.

Je voudrais clarifier que nous ne fermerons le bureau extérieur à Kampala que lorsque nous nous serons acquittés de remplir nos obligations en matière de protection des témoins, de participation des victimes et de sensibilisation. Nous devons remplir ces obligations alors même que nous n'avons pas d'arrestation.

#### *-Représentation légale commune*

La représentation légale des victimes est un autre domaine dans lequel il a été jugé nécessaire d'effectuer des changements afin d'optimiser les ressources disponibles. A ce titre, nous avons réorganisé le système de nomination des représentants légaux avec l'objectif d'assurer une qualité renforcée de la représentation. Tous nos efforts ont visé à créer des synergies permettant de réduire le nombre d'équipes de représentants tout en mettant plus de ressources à leur disposition, notamment sur le terrain.

#### *- révision du système d'aide judiciaire*

Comme vous le savez, une partie importante de l'augmentation du budget pour l'année prochaine est due à l'aide judiciaire. Il est important de noter que cette augmentation est strictement liée à l'augmentation de l'activité judiciaire. Le système d'aide judiciaire a été approuvé en 2007 par le Comité du budget et des finances et adopté par l'Assemblée des Etats Parties.

Comme indiqué dans la proposition de budget transmise en juillet, bien que le Comité ait recommandé d'entreprendre un examen du système d'aide judiciaire à la fin du premier cycle judiciaire, j'ai pris l'initiative d'anticiper la révision du système actuel. Cette révision est menée en fonction de l'expérience acquise par la Cour ainsi que de la nécessité de garantir un système plus économique grâce à des gains d'efficacité, dans le plein respect des droits de l'accusé et du droit des victimes de participer à la procédure de manière concrète et efficace.

Je voudrais également attirer votre attention sur le fait que cet effort constant de rationalisation se manifeste également dans les écritures du Greffe à la Chambre et dans les décisions de ces dernières. Ainsi récemment, à titre d'exemple, la Chambre de première instance II a ordonné l'arrêt de l'interprétation en lingala au bénéfice de M. Katanga après qu'il soit apparu aux juges que sa maîtrise de la langue française

rencontrait les exigences de l'article 67 du Statut de Rome. Les nombreuses écritures soumises par le Greffe à cet effet ont pris en compte à la fois les responsabilités du Greffier vis à vis de la défense mais aussi sa responsabilité de bonne gestion des fonds publics vis à vis des Etats.

*- budget/ gains d'efficience*

Nous avons fait le maximum d'efforts pour restreindre l'augmentation du budget au strict minimum et pour qu'elle soit directement et uniquement liée à l'augmentation des activités judiciaires. Des coupes ont été faites quand cela était possible, des ressources ont été réutilisées et la Cour a constamment cherché à faire des gains d'efficience afin d'optimiser son budget et de devenir un modèle d'administration publique.

Ainsi, lors de la préparation de son budget pour 2012, la Cour a étudié quelles possibles économies et réductions pouvaient être faites arrivant ainsi à réduire son budget actuel de €4 millions. Il faut donc noter que si les activités de la Cour n'avaient pas augmenté, nous aurions présenté un budget plus réduit que le budget approuvé pour 2011.

Je veux souligner ici que la Cour ne prévoit de budget que pour les activités qui font partie de son mandat *stricto sensu*. Ce que la Cour doit ou ne doit pas faire dans l'exercice de son mandat est une décision qui appartient à l'Assemblée des Etats Parties. Néanmoins, la mise à disposition de ressources adéquates et suffisantes grâce auxquelles la Cour peut remplir ce mandat relève des recommandations techniques formulées par le comité du budget et des finances.

Je ne veux pas entrer plus avant dans les détails du budget qui a été examiné scrupuleusement par les membres du comité. Je saisis cette occasion pour saluer leur dévouement.

*- sacrifices*

Au delà des efforts de rationalisation entrepris, je voudrais souligner les sacrifices, qui ont du être faits dans cette période de difficulté budgétaire. Ainsi, des préavis de non-renouvellement de contrats d'assistance temporaire ont été envoyés à un grand nombre de membres du personnel concerné, qui devront malheureusement nous quitter d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, je considère arrêter jusqu'à nouvel ordre et sauf circonstances exceptionnelles tous les avantages dont peuvent bénéficier les membres du personnel sur la base d'une décision discrétionnaire du Greffier. J'étudie également les possibilités de cesser temporairement les formations linguistiques plus spécifiquement les formations en français qui constituent un coût non négligeable. Enfin, les membres du personnel ne pourront plus participer à des séminaires qu'aux frais des organisateurs. Je suis prête à considérer des sacrifices supplémentaires afin d'obtenir d'autres réductions dans le budget.

Cette année a été dans son ensemble particulièrement chargée non seulement pour la Cour mais pour les Etats parties dans le cadre du travail du bureau de l'Assemblée. En conséquence, les groupes de travail de La Haye et de New York et

les groupes de travail subsidiaires ont tenu un nombre de discussions importantes et substantielles touchant à la Cour et au système du Statut de Rome en général. Jusqu'à présent, pour cette année, environ 140 réunions se sont tenues dans le contexte de ces groupes de travail dans lesquels la Cour s'est activement engagée ce qui représente approximativement un total de 500 heures. En outre, la Cour a produit cette année plus de 30 rapports pour un total de plus de 700 pages. Ceci démontre le dévouement des Etats vis-à-vis de la Cour et je salue ici le travail effectué par les facilitateurs des différents groupes de travail. Nous devons continuer à travailler ensemble pour que le processus de consultation soit le plus efficace possible.

### *Coopération*

Je voudrais maintenant brièvement évoquer les développements concernant la coopération. La Cour a soumis un rapport sur la coopération à la demande de l'Assemblée des Etats parties et je vais donc être brève.

La Cour dans son ensemble et le Greffe en particulier ont transmis un grand nombre de demandes d'assistance aux Etats Parties et aux Organisations internationales. Pour l'année 2011, le Greffe a transmis plus de 1000 demandes d'assistance relatives non seulement aux demandes d'arrestation et de remise et à l'identification et au gel des avoirs mais aussi au soutien des opérations sur le terrain, à la délivrance de visas et à la transmission d'information.

Le Greffe a entrepris un exercice d'analyse des demandes d'assistance transmises aux Etats afin d'améliorer leur efficacité. Un Protocole a ainsi été signé avec le Bureau du Procureur afin d'organiser les responsabilités des Organes lors des demandes d'assistance relatives à la protection des témoins. Des efforts similaires ont été conduits, dans le respect du mandat de chaque organe, dans le cadre des demandes d'identification des biens et avoirs.

Je voudrais réitérer ma disponibilité pour discuter des moyens de renforcer la coopération dans le cadre de mon mandat avec les Etats Parties intéressés. Les obligations des Etats de coopérer sont clairement établies dans le Statut et je déplore donc les manquements récents de certains Etats Parties à remplir leur obligation d'arrestation.

J'encourage également les Etats à aller au delà de leurs strictes obligations et à s'engager à renforcer leur coopération avec la Cour par la signature d'accords ou par tous autres moyens qu'ils jugent appropriés. Comme vous l'avez noté à la suite de notre rapport, un sujet important qui a été discuté et qu'il faudra traiter est celui de la liberté provisoire. La signature d'accords de réinstallation reste également une de mes priorités.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les Etats Parties qui ont manifesté leur soutien à travers des contributions aux différents fonds de la Cour.

Je me félicite enfin des efforts entrepris par la Cour pour renforcer ses liens avec les Nations Unies, la Ligue arabe, l'Union africaine, l'Organisation interaméricaine et l'Union européenne qui nous apportent un soutien inestimable.

\*\*\*\*\*

Je voudrais terminer en précisant que la proposition de budget préparée par la Cour de 117 millions d'euros, sans la Côte d'Ivoire, doit permettre d'assurer le bon fonctionnement de cette Institution. Je souhaite que les Etats Parties l'examinent dans cet esprit et sans prendre en considération d'autres coûts qui ne sont pas liés au budget programme en tant que tel.

Le 1er janvier 2012 marquera l'entrée de la Cour dans sa dixième année d'existence. Cette année doit être une année de célébration du succès d'un des projets les plus ambitieux de la communauté internationale. Je vous remercie pour le soutien que vous avez apporté à cette Cour pendant ces 10 années et vous demande de continuer à la soutenir pour que les idéaux de 2002 deviennent les standards de demain.

Je vous remercie.